



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 1^{er} octobre 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le premier octobre deux mille neuf (1^{er} octobre 2009) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mmes. La conseillère Madeleine Thivierge
La conseillère Manon Hébert
MM. Le conseiller Michel Bélanger
Le conseiller Jean-Guy Daoust
Le conseiller Stéphane Moreau
Le conseiller Jean-Claude Rodrigue

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles Bélanger, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 2

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
- 2. RATIFIER L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2009**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. ACCEPTER LES COMPTES DU MOIS;
 - 4.2. CONFIRMER LA PERMANENCE DE MADAME PAULINE LEGAULT À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009;
 - 4.3. CONFIRMER LA PERMANENCE DE MME MARILYNE GIGOUX À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE – VOLET GREFFE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.04 DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR;
 - 4.4. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, MADAME PAULINE LEGAULT, À PROCÉDER À DES TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES;
 - 4.5. MODIFIER LA RÉOLUTION 170-09 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL;
- 5. AVIS DE MOTION**
 - 5.1. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT 16-2009 PROCÉDANT À LA FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES FAUCONS;
 - 5.2. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT 17-2009 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX;
- 6. ADOPTION DES RÉGLEMENTS**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. APPUYER LA FQM DANS LE CADRE DE LA DÉCISION PRISE PAR LA CSST – SÉCURITÉ INCENDIE;
 - 7.2. MANDATER LA MRC - PRÉVENTIONNISTE EN CONCORDANCE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MUNICIPALITÉ;



8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. ACCEPTER LA FERMETURE ET À LA CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES FAUCONS ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À CE DOSSIER;
- 8.2. SUBVENTION ACCORDÉE DE 40 000 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ROUTE DES ORMES;
- 8.3. SUBVENTION ACCORDÉE DE 23 000 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CHEMIN DES CHÊNES EST;
- 8.4. ACCEPTER UN CONGÉ SANS SOLDE – POSTE D'OPÉRATEUR, CHAUFFEUR, JOURNALIER À TEMPS PLEIN;
- 8.5. AUTORISER L'AJOUT D'UN MAXIMUM DE HUIT (8) SEMAINES DE TRAVAIL – POSTE D'OPÉRATEUR, CHAUFFEUR, JOURNALIER À TEMPS PARTIEL;
- 8.6. ACCEPTER UN CONGÉ SANS SOLDE – POSTE JOURNALIER;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1. ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2009-00005 – MATRICULE 1122-91-7816 - 105, CHEMIN DE L'ACAJOU;

11. LOISIRS ET CULTURE

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. RÉS. 200-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance extraordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 201-09 RATIFIER L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de procéder aux changements suivants dudit ordre du jour :

- Reporter : 4.3;
- Retirer : 5.1, 8.6 et 9.1;
- Modifier : 5.2 remplacer le numéro 17-2009 par 16-2009 et ajouter (promoteurs) à la fin du titre;
8.1 remplacer le titre par : « accepter, sous conditions, de modifier le verbal du chemin des faucons »;
- Ajouter : 8.6 Subvention accordée de 10 000\$ provenant du ministère des Transports- aide à l'amélioration du réseau routier municipal- Route des Ormes;
11.1 Autoriser une dépense de 25 000 \$ au fonds de parcs et terrains de jeux pour la réfection de la patinoire.

Adoptée



3. RÉS. 202-09 ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2009

Il est proposé par Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2009.

Adoptée

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. RÉS. 203-09 ACCEPTER LES COMPTE DU MOIS

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Pauline Legault, directrice générale adjointe, soit autorisée à défrayer les comptes suivants, et ce, pour un montant total de 154 336,12 \$ selon la liste numéro 16-2009 :

- Liste sélective des déboursés par chèque du 10 septembre au 1^{er} octobre 2009 (ch. nos. 3136 à 3245) 113 529,28 \$
- Dépôt salaires (semaines nos. 36 à 39) 40 806,84 \$

Adoptée

4.2. RÉS. 204-09 CONFIRMER LA PERMANENCE DE MADAME PAULINE LEGAULT À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

ATTENDU QUE madame Pauline Legault a complété sa période de probation avec succès, et ce, selon son contrat de travail;

ATTENDU la satisfaction de la directrice générale, madame Carine Lachapelle, quant au travail effectué par Mme Pauline Legault depuis son embauche;

Il est proposé par M. le maire, Gilles Bélanger, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer la permanence de la directrice générale adjointe, madame Pauline Legault, et ce, en date du 1^{er} octobre 2009.

Que le salaire de Mme Pauline Legault soit majoré à un taux de 2,5%, et ce, en date du 1^{er} janvier 2010.

Adoptée

4.4. RÉS. 205-09 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, MADAME PAULINE LEGAULT, À PROCÉDER À DES TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à des transferts de postes budgétaires pour combler certaines dépenses excédentaires;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Pauline Legault, à procéder à des transferts de postes budgétaires pour un montant total de 157 663 \$, et ce, en crédit et en débit.

Adoptée



4.5. RÉS. 206-09 MODIFIER LA RÉOLUTION 170-09 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter une rémunération pour le personnel électoral, en ce qui a trait au vote par correspondance, à la résolution 170-09;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'ajouter « et vote par correspondance » à la description des points 4.2 et 4.3 du tableau de ladite résolution 170-09 concernant la rémunération du personnel électoral.

Adoptée

5- AVIS DE MOTION

5.1. DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 16-2009 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PROMOTEURS)

Mme la conseillère, Madeleine Thivierge, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 16-2009 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux (promoteurs).

La conseillère, Mme Madeleine Thivierge, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

6- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. RÉS. 207-09 APPUYER LA FQM DANS LE CADRE DE LA DÉCISION PRISE PAR LA CSST – SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers;

ATTENDU QUE lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;

ATTENDU QUE les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;

ATTENDU QU' il y a lieu d'appuyer la FQM afin de protéger le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de notre Municipalité;

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la FQM dans le cadre de la décision prise par la CSST, afin de demander à cette dernière de procéder à une modification en ce qui a trait au nombre minimum de pompiers dans chaque véhicule d'incendie.

Adoptée

7.2. RÉS. 208-09 AUTORISER LA MRC - PRÉVENTIONNISTE EN CONCORDANCE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-



Guy Daoust conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la MRC à mandater un préventionniste qui devra élaborer, pour notre Municipalité, un plan d'intervention pour les bâtiments à risque très élevé en concordance avec le schéma de couverture de risques, et ce, pour un montant maximum de 2 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

8- TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1. **RÉS. 209-09 ACCEPTER, SOUS CONDITIONS, DE MODIFIER LE VERBAL DU CHEMIN DES FAUCONS**

ATTENDU QU' une demande a été faite concernant une partie du chemin des Faucons à l'effet de modifier les limites dudit chemin;

ATTENDU QUE cette partie de chemin concerné, touchant trois propriétaires différents, n'appartient pas à la Municipalité;

Il est proposé par M le maire, Gilles Bélanger, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter d'apporter une modification au verbal du chemin des Faucons, s'il y a lieu, et seulement si les partis concernés en arrivent à un consensus.

Adoptée

8.2. **RÉS. 210-09 SUBVENTION ACCORDÉE DE 40 000 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ROUTE DES ORMES**

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la route des Ormes pour un montant subventionné de 40 000 \$ valable pour l'exercice financier 2010-2011 et 2011-2012, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route des Ormes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

8.3. **RÉS. 211-09 SUBVENTION ACCORDÉE DE 23 000 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CHEMIN DES CHÊNES EST**

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Chênes Est pour un montant subventionné de 23 000 \$, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin des Chênes Est dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée



8.4. RÉS. 212-09 ACCEPTER UN CONGÉ SANS SOLDE – POSTE D’OPÉRATEUR, CHAUFFEUR, JOURNALIER À TEMPS PLEIN

ATTENDU QU’ une demande a été formulée à l’effet de prendre un congé sans solde pour un poste d’opérateur, chauffeur, journalier à temps plein, pour la période du 4 octobre au 6 décembre 2009;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics, monsieur Marcel Bélanger;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter un congé sans solde pour M. Maxime Therrien qui est opérateur, chauffeur, journalier à temps plein, et ce, pour la période du 4 octobre au 6 décembre 2009.

Adoptée

8.5. RÉS. 213-09 AUTORISER L’AJOUT D’UN MAXIMUM DE HUIT (8) SEMAINES DE TRAVAIL – POSTE D’OPÉRATEUR, CHAUFFEUR, JOURNALIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU l’acceptation d’un congé sans solde du 4 octobre au 6 décembre pour un poste d’opérateur, chauffeur, journalier à temps plein;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics, monsieur Marcel Bélanger;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser l’ajout d’un maximum de huit (8) semaines de travail pour M. Daniel Rudackovitch qui est opérateur, chauffeur, journalier à temps partiel.

Adoptée

8.6. RÉS. 214-09 SUBVENTION ACCORDÉE DE 10 000 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ROUTE DES ORMES

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents d’approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la route des Ormes pour un montant subventionné de 10 000 \$ pour l’exercice financier 2009-2010, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route des Ormes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU



10- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1. **RÉS. 215-09** **ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2009-00005 – MATRICULE 1122-91-7816 - 105, CHEMIN DE L'ACAJOU**

ATTENDU QUE Les demandeurs désirent construire un garage détaché du bâtiment principal de 162 m² alors que la réglementation en vigueur limite la superficie des garages à 65 m²;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté à l'unanimité l'acceptation de cette demande, telle que présentée le 25 août 2009, aux conditions suivantes :

- Que l'architecture du garage s'agence avec l'architecture du bâtiment principal;
- Que la hauteur du garage ne soit pas supérieure à la hauteur du bâtiment principal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro 2009-00005, 105, chemin de l'Acajou, et ce, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme en date du 25 août 2009.

Qu'une modification à notre réglementation d'urbanisme concernant les superficies des garages résidentiels soit apportée.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 **RÉS. 216-09** **AUTORISER UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par Mme Manon Hébert, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense 25 000 \$ au fonds de parcs et terrains de jeux, et ce, pour la réfection de la patinoire.

Que toute somme non utilisée soit retournée au fonds.

Adoptée

12- DIVERS

- *M le maire, Gilles Bélanger, tient à remercier M. Jean-Claude Rodrigue, qui était absent lors de la dernière réunion, de son implication en tant que conseiller municipal.*

13- PÉRIODE DE QUESTIONS



14- *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE*

14.1. **RÉS. 217-09 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 19h17, il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Carine Lachapelle,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 14.2 du Code municipal.